

L'an deux mil quinze, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 2 octobre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de conseil de la commune de POMMEUSE, sous la présidence de Daniel NALIS.

Présents :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux : BELTRAN Francis, ROUX Didier, BERTHELOT Emmanuelle,

Représentant la commune de Faremoutiers : CAUX Nicolas, POVIE Marie Claude, COLIN Didier, GILLOOTS Marc, HABAY Sonia,

Représentant la commune de Guérard : NALIS Daniel, BEAUDET Jean Pierre, MULLER Catherine, PICART Joël,

Représentant la commune de Pommeuse : DUCEILLIER Joël, HOMMERY Corinne, VILLOINGT Patrick, LECERFF Marie-José, BLIN Xavier

Absents excusés :

LEMOINE Bernard qui a donné pouvoir à BELTRAN Francis,
CAVIC Lysiane qui a donné pouvoir à POVIE Marie Claude,
GRIBOVALLE Géraldine qui a donné pouvoir à MULLER Catherine
NICAISE Jean Louis,
DARDANT Jean Pierre, qui a donné pouvoir à VILLOINGT Patrick

Secrétaire de séance : POVIE Marie Claude

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2015. Le compte rendu est approuvé et signé.

ORDRE du JOUR :

- ✓ Présentation de la démission d'un conseiller communautaire
- ✓ Installation d'un nouvel élu au conseil communautaire
- ✓ Convention avec Seine et Marne Numérique : programme 2016
- ✓ Création d'un Comité Technique et définition de la composition
- ✓ Création d'un Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de Travail et définition de la composition
- ✓ Aire de stationnement de grand passage de Maisoncelles-en-Brie
- ✓ Modification du règlement des accueils de loisirs
- ✓ Convention de mise à disposition des personnels du service technique
- ✓ Indemnité de conseil et indemnité de confection, allouées aux comptables du trésor
- ✓ Désignation d'un délégué auprès du SDESM
- ✓ Convention de partenariat avec le Département concernant la période hivernale
- ✓ Informations et questions diverses

1/ Présentation de la démission d'un conseiller communautaire et installation d'un nouvel élu au conseil communautaire

Le Président informe de la démission de Mme BELAID Magalie, déléguée de la commune de Pommeuse. Le conseil communautaire prend acte de cette décision.

Suite aux élections municipales, sur la commune de Pommeuse, M. BLIN Xavier est désigné conseiller communautaire.

M. le Président, installe M. BLIN Xavier au sein du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité ces décisions.

Suite à la démission de Mme BELAID Magalie, le Président,

- propose que M. BLIN Xavier remplace Mme BELAID Magalie au sein des syndicats pour lesquels elle avait été désignée délégué suppléant : SMICTOM, Syndicat pour l'élaboration du SCOT du bassin de vie de Coulommiers et le syndicat piscine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité ces décisions.

2/ Convention avec Seine et Marne Numérique : programme 2016

Le Président informe du programme pour les déploiements FTTH de la communauté de communes de la Brie des Moulins.

Il convient de se prononcer sur l'approbation du programme et d'autoriser le Président à procéder à la signature de la convention.

Le Président informe que les membres du bureau, en séance du 23/09/15, ont émis un avis favorable.

Le Président donne lecture de la convention relative au financement du réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité ces décisions.

3/ Création d'un Comité Technique et définition de la composition

Le Président rappelle les obligations de la collectivité, donne lecture de la note relative à la création d'un comité technique. Les effectifs au 1^{er} janvier 2014 étaient de 50 agents.

Un débat s'engage sur les conséquences de la création d'un comité technique et la prochaine fusion des communautés de communes.

Le Président demande la création d'un comité technique et propose la définition de la composition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité :

- la création d'un comité technique
- décide la parité représentant élu et personnel
- décide de la composition : 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants

4/ Création d'un Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de Travail et définition de la composition

Suite à la décision de création d'un comité technique, M. le Président demande la création d'un comité d'hygiène de sécurité des conditions de travail.

Demande que la définition de la composition du CHSCT soit identique que le comité technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité :

- la création d'un comité d'hygiène de sécurité des conditions de travail
- décide la parité représentant élu et personnel
- décide de la composition : 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants

5/ Aire de stationnement de grand passage de Maisoncelles-en-Brie

Le Président rappelle les éléments concernant la création de l'aire de stationnement de grand passage à Maisoncelles en brie.

Communique le courrier du 4/9/15 de M. Bourchot, vice-Président du Pays de Coulommiers.

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes de la Brie des Moulins au financement de l'aire de stationnement de grand passage de Maisoncelles en Brie.

M. Gilloots rappelle que la communauté de communes n'a pas la compétence en la matière. Un débat s'ouvre sur les problèmes rencontrés cet été sur les communes du territoire de la Brie des Moulins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, REFUSE à 1 pour (D. Nalis), et vingt (20) contre, l'adhésion de la communauté de communes de la Brie des Moulins à l'aire de stationnement de grand passage de Maisoncelles en Brie.

6/ Modification du règlement des accueils de loisirs

M. CAUX, Vice-Président délégué à l'enfance et jeunesse, informe de la décision prise en commission le 5/10/2015.

Donne lecture du règlement intérieur modifié.

Propose la validation du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité cette décision.

7/ Convention de mise à disposition des personnels du service technique

Le Président informe que les membres du bureau en séance du 23/09/2015 ont donné leur accord concernant la convention de mise à disposition des personnels techniques pour 2016.

Le Président donne lecture de la convention modifiée et informe que cette convention devra être notifiée auprès de chaque conseil municipal dans un délai de 3 mois. A défaut leur décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à : dix-neuf (19) pour et deux (2) contre l'avenant n°4 de la convention de mise à disposition du personnel des services techniques.

8/ Indemnité de conseil et indemnité de confection, allouées aux comptables du trésor

Le Président informe de la demande d'indemnité de conseil et d'indemnité de confection du trésorier principal de Coulommiers pour 2015.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à 15 (quinze) pour, 4 (quatre) contre et 2 (deux) abstentions, DECIDE pour l'année 2015 :

- de demander le concours du Trésorier pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 précité et sera attribuée à M. PLASSON Eric, receveur municipal,
- de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €

9/ Désignation d'un délégué auprès du SDESM

Le Président informe,

- L'article 198 de la loi du 17/8/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposé à l'article L.2224-37-1 du code général des collectivités territoriales, prévoit la création par les syndicats départementaux d'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.
- Cette commission doit être créée avant le 31/12/2015 et est composée à parité de délégués du syndicat et de représentants des EPCI.

Dit que la communauté de communes de la Brie des Moulins est incluse dans le périmètre du SDESM et doit désigner un représentant.

M. BEAUDET se présente en qualité de représentant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, désigne à l'unanimité M. BEAUDET auprès du SDESM.

10/ Convention de partenariat avec le Département concernant la période hivernale

Le Président informe du partenariat avec le département concernant le déneigement du réseau routier départemental dit « de désenclavement ».

Propose une nouvelle convention pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois,

Donne lecture de la convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Président à procéder à sa signature.

11/ Informations et questions diverses

- Le Président informe sur l'avancement de l'étude menée conjointement avec le Pays de Coulommiers, le Pays Créçois et la Brie des Moulins. Dit que la restitution de l'étude à destination des 3 conseils communautaires sera rendu le 16 novembre 2015 à 18h30 à Coulommiers.

Dit que le Préfet a dévoilé un premier schéma avec une fusion entre le pays de Coulommiers et la Brie des Moulins exclusivement. L'étude et surtout la volonté des 3 EPCI devront démontrer le bien-fondé d'une fusion à trois.

Aucune possibilité ne paraît envisageable concernant un éventuel regroupement avec les communautés de communes autres que le pays de Coulommiers et le pays Créçois.

Des questionnements sont relevés : la conservation de l'ensemble des compétences de la Brie des Moulins, le devenir des agents, les incidences fiscales pour les administrés de la Brie des Moulins.

- Vœux 2016 : projection des dates de vœux auprès des communes
- Débat ouvert sur les incidents intervenus auprès des accueils de loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Président,
NALIS Daniel

BELTRAN Francis

p/LEMOINE Bernard
BELTRAN Francis

BERTHELOT Emmanuelle

ROUX Didier

CAUX Nicolas

POVIE Marie Claude

p/CAVIC Lysiane
POVIE Marie Claude

COLIN Didier

GILLOOTS Marc

HABAY Sonia

p/GRIBOVALLE Géraldine
MULLER Catherine

BEAUDET Jean Pierre

MULLER Catherine

PICART Joël

DUCEILLIER Joël

HOMMERY Corinne

p/DARDANT Jean Pierre
VILLOINGT Patrick

LECERFF Marie-José

VILLOINGT Patrick

BLIN Xavier